

PPL PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPEENNE EN MATIERE DE PREVENTION DE LA DIFFUSION DE CONTENUS A CARACTERE TERRORISTE EN LIGNE

> Lien vers la proposition de loi

La députée **Aude BONO VANDORME** (LREM, Aisne) et plusieurs de ses collègues LREM, ont déposé une proposition de loi **portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière de prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne** ayant pour objectif de procéder aux adaptations de la législation nationale nécessitées par le règlement relatif à la prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne (<u>TCO - terrorist content online</u>).

Le texte sera examiné le 9 févier en commission des lois de l'Assemblée nationale et le 16 février en séance publique.

CONTENU DE LA PROPOSITION DE LOI

- <u>L'article 1</u> prévoit d'insérer de nouveaux articles dans la loi n° 2004-775 du 21 janvier 2004 pour la confiance dans l'économie numérique qui :
 - habilite l'autorité administrative pour émettre des injonctions de retrait. Il désigne l'autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) coautorité compétente pour procéder à un examen approfondi des injonctions de retrait transfrontalières;
 - précise les sanctions pénales à l'encontre des fournisseurs de services d'hébergement qui ne respecteraient pas les obligations de retrait des contenus à caractère terroriste;
 - met en place des sanctions administratives et pécuniaires prononcées par l'ARCOM en cas de non-respect systématique ou persistant des autres obligations de diligences reposant sur ces fournisseurs;
 - prévoit les différentes voies de recours à la disposition des fournisseurs de services d'hébergement qui souhaitent contester l'injonction de retrait.